UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : ucic66@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°1-2025
REUNION DU 27 JANVIER 2025

Objet : Vote du budget Primitif 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par M. Didier BRUZY, Président, Monsieur Marc SIMON, syndic est désigné secrétaire de séance.

Présents : Mme. BOUZAN Béatrice, MM. BRUZY Didier, GRANDE José, MAILLOLS Pascal et SIMON Marc, syndics titulaires.

Le Président donne la parole à Agnes XATARD afin qu'elle présente le budget primitif 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025 UNION DES CANAUX D'ILLE ET CORBERE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
605	Achat de matériel	0,00	70686	Redevances rôle	223 660,00
60611	Eau et assainissement	150,00	70688	Autres prestations de serv.	83 000,00
60612	Electricité	1 500,00			
60622	Carburants	4 500,00	7488	Remboursement Rex Rotary	
60623	Alimentation	1 000,00			
60631	Fourniture d'entretien	0,00			
60636	Vêtements de travail	1 000,00			
6064	Fournitures admin.	2 000,00			
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00			
611	Contrat prestation service	1 000,00			
613	Location	5 000,00			
615221	Entretien batiments publics	0,00			
61551	Matériel roulant	4 000,00			
61558	Entretien bien mobilier	200,00			
6156	Maintenance	5 000,00			
6168	Primes d'assurances	4 000,00			
622	Honoraires	1 200,00			
623	Publicité, relation publique	2 800,00			
626	Frais d'affr. Et Télécom	6 000,00			
6281	Concours divers	500,00			
6288	Décheterie	500,00			
	TOTAL CHAP 11	42 350,00			
6411	Personnel titulaire	190 000,00			
6413	Personnel non titulaire	3 600,00			
6450	Cotisations Sociales	70 000,00			
6470	Autres Charges Sociales	710,00			
	TOTAL CHARGES SALARIALES	264 310,00			
651	Redevance pour brevets SIG				
65315	Formation	0,00			
65888	Autres charges	0,00			
	TOTAL	0,00			
	TOTAL	**306 660,00**		**TOTAL**	**306 660,00**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **Valide le budget primitif 2025 ;**

- **Autorise le Président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président de l'UCIC,
Didier BRUZY